

L'achat des propriétés des « oubliés d'Oka » : une erreur... stratégique, selon Bernard Roy

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

Les Mohawks de Kanesatake pourront forcer la main des gouvernements quand Ottawa leur aura cédé les propriétés des non-autochtones situées au sud de la route 344 et sur le bord du lac des Deux-Montagnes, à Oka, qu'il a récemment promis d'acheter.

« Je ne veux pas être prophète de malheur. Je ne veux pas exagérer les choses, mais à partir du moment où les propriétés qui sont situées du côté du lac avec des terrains qui se rendent jusqu'au lac sont habitées par des autochtones, il leur est plus facile d'avoir un contrôle sur la circulation sur le lac. Mais j'ose croire que certains scénarios ne se matérialiseront pas », a déclaré M. Ber-

nard Roy, négociateur du gouvernement conservateur fédéral auprès du Conseil de bande de Kanesatake de l'automne 1990 au 31 octobre 1993, dans une interview accordée récemment à la Presse Canadienne.

M. Roy a expliqué qu'Ottawa et Québec s'étaient entendus jusqu'ici « pour ne pas favoriser une situation s'apparentant à celle qui existe à Kahnawake, où les autochtones seraient dans une position où ils pourraient bloquer la route 344 au moindre conflit pour attirer l'attention des gouvernements et leur forcer la main ».

« C'est ce qui expliquait les réticences des gouvernements. Cela avait été dit aux Mohawks au cours des négociations. Ils ont nié toute velléité de ce genre en disant qu'ils étaient capables de se

comporter en gens responsables », précise M. Roy.

Ce dernier croit que le gouvernement du Québec, par le biais de son négociateur Pierre Coulombe, « avait raison d'exprimer certaines craintes et appréhensions à la lumière de l'expérience de Kahnawake et des problèmes auxquels sont confrontés les automobilistes qui traversent le territoire ».

M. Roy croit que le gouvernement fédéral et celui de Québec ont récemment cédé aux demandes de plus en plus pressantes fai-

VOIR ERREUR EN A 2

■ Des concessions à Jerry Peltier n'arrangeraient rien.

■ Pas question de retarder l'achat des « oubliés » d'Oka.
Page A 3



Bernard Roy

PHOTO PC

ERREUR

L'achat des propriétés des « oubliés d'Oka » : une erreur... stratégique, selon Bernard Roy

tes par les propriétaires de maisons situées au sud de la 344, du fait que ceux-ci se disaient menacés et se plaignaient d'entendre des coups de feu la nuit.

En rétrospective, M. Roy pense que son mandat de négociateur n'a pas été facile. Son successeur, Michel Robert, nommé récemment par le gouvernement fédéral, doit s'attendre à un dossier « très difficile, très âpre, à un tas d'imprévus en cours de route »,

surtout en ce qui a trait au grief des Mohawks sur la seigneurie des Deux-Montagnes, qui s'étend de l'Outaouais jusqu'à Saint-Jérôme et englobe le territoire de Mirabel.

« Me Robert risque d'en avoir plein les mains. Je ne vois pas comment les gouvernements vont pouvoir faire des concessions sur un territoire aussi vaste qui est maintenant occupé par des populations et où l'on retrouve un aéroport et des municipalités. En bout de piste, on devra songer à une formule de rechange sous forme d'indemnités, de compensations financières. »

Au terme des trois années de son mandat, M. Roy avait réussi à

acheter quelque 90 propriétés de non-autochtones. Il n'avait cependant pas pu s'entendre avec le Conseil de bande sur la façon de transférer ces propriétés.

« Le chef Jerry Peltier exigeait la signature d'un traité. Le gouvernement fédéral refusait de négocier de nation à nation, de gouvernement à gouvernement. Le gouvernement signe des traités avec les bandes, les communautés autochtones quand il y a extinction de droits aborigènes dans la mesure où les bandes peuvent démontrer qu'il y a eu occupation ininterrompue des lieux pendant 100, 200, 300 ans. Dans le cas de Kanesatake comme dans celui de Kahnawake, le gouvernement es-

time que les populations mohawks n'ont pas de droits aborigènes sur ces territoires. Dans le cas de Kanesatake, le Conseil privé de Londres a, en 1912, jugé que le roi de France avait cédé les terres aux messieurs de Saint-Sulpice et que les populations autochtones n'avaient aucun droit à faire valoir quant à leur propriété », explique le négociateur sortant.

Quoi qu'il en soit, M. Roy est confiant d'avoir bien débarrassé le terrain pour son successeur. « L'été dernier, on travaillait sur des textes porteurs d'espoir. Je ne serais pas étonné que Me Robert soit en mesure de trouver un moyen qui puisse satisfaire les deux parties. » □